

## PRAYERS

One petition for a Private Bill was presented in accordance with Standing Order 67 (1).

Mr. Speaker communicated to the House the following letter:

GOVERNMENT HOUSE  
OTTAWA

March 22, 1978

Sir,

I have the honour to inform you that the Honourable Louis-Philippe Pigeon, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber today, the 22nd day of March, at 5.45 p.m. for the purpose of giving Royal Assent to certain Bills.

I have the honour to be, Sir, your obedient servant,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE  
*Administrative Secretary to the Governor General.*

The Honourable,  
The Speaker of the House of Commons.

Mr. MacGuigan, from the Standing Committee on Justice and Legal Affairs presented the Third Report of the Committee, which is as follows:

In accordance with its Orders of Reference of Friday, November 18, 1977 and Friday, January 27, 1978, your Committee has considered the subject-matter (pornography) of Bills C-206, C-207, C-239, C-241, C-318, C-325, C-348, C-399, C-400 and C-402.

## INTRODUCTION

Canadians have in recent times expressed their dismay at the quantity and nature of sexually explicit material available across the country. In large numbers, they have called upon their community leaders and elected representatives to come to grips with this phenomenon. A number of Members of the House of Commons consequently expressed their concern in a concrete way by introducing private members' bills to deal with the problem of pornography. These bills led to the question of pornography being referred to the House of Commons Standing Committee on Justice and Legal Affairs.

The Committee has heard evidence from different sectors of Canadian society and was impressed by the urgency of the problem of sexually explicit material. To the People of Canada who raised this important issue at this time, the House of Commons Standing Committee on Justice and Legal Affairs offers its Report for consideration.

## PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA

le 22 mars 1978

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Louis-Philippe Pigeon, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 22 mars, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Directeur administratif auprès du Gouverneur général,*  
EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

M. MacGuigan, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à ses Ordres de renvoi du vendredi 18 novembre 1977 et du vendredi 27 janvier 1978, votre Comité a étudié l'objet (pornographie) des Bills C-206, C-207, C-239, C-241, C-318, C-325, C-348, C-399, C-400 et C-402.

## INTRODUCTION

Au cours des dernières années, des Canadiens ont exprimé leurs inquiétudes à propos de la quantité et de la nature du matériel pornographique vendu dans tout le Canada. Un grand nombre d'entre eux ont exercé des pressions auprès des dirigeants de leur collectivité et des représentants élus pour qu'ils enrangent ce phénomène. Plusieurs députés ont donc réagi de façon concrète en déposant des projets de loi privés pour s'attaquer au problème de la pornographie. Suite à la présentation de ces projets de loi, la question de la pornographie a été soumise au Comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes.

Le Comité a recueilli les témoignages de représentants de divers secteurs de la société canadienne et a constaté qu'il fallait de toute urgence s'attaquer au problème de la pornographie. Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes soumet son rapport à l'attention des citoyens canadiens qui ont soulevé cette question importante à l'heure actuelle.